



PROCES-VERBAL N° 14

Commission Régionale Contrôle Mutations.

SAISON 2025 – 2026.

Réunion du : Jeudi 30 octobre 2025

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent (s) : MM Jean-François BERNARDI et Jean-François GIANNETTINI

Absent(s) :

Excusée :

Assiste(nt) :

CAS DU JOUEUR **BAMBA TALL (U 16) de l'E.C. BASTIA SUD au F.C. LUPINU (Ligue Corse de Football) :**
OPPOSITION A CHANGEMENT DE CLUB.

Par courriel en date du mercredi 29 octobre 2025, le F.C. LUPINU informe la Commission que le club de l'E.C. BASTIA SUD, qui n'ont pas de catégorie U16 pour la saison 2025-2026 ne donne pas suite à la demande de départ du joueur cité en rubrique,

EN CONSEQUENCE :

La Commission demande :

☞ **Au club de l'E.C. BASTIA SUD de lui faire connaitre pour sa séance du jeudi 06 novembre 2025, dernier délai le motif motivé de leur non-réponse.**

En cas de refus financier, que le club quitté démontre détenir une preuve de non-paiement de la dette et avoir pris des mesures concrètes envers ce joueur pour palier à cette situation.